

FISCALITÉ**Entraînement ciblé — Liquidation de la TVA d'une entreprise mixte (France, UE, export)**

Cas adapté du sujet officiel du DECF, UV1b « Droit fiscal », session 2002 (SARL BEAUCHAMPS, dossier 1) — taux, seuils et règles de TVA actualisés, dossier extrait pour un entraînement ciblé.

ENTRAÎNEMENT CIBLÉ

Durée indicative : 60 minutes

Document autorisé :

Aucun document autorisé.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission.

**Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.
Toute information calculée devra être justifiée.**

Notions et thématiques abordées

- Territorialité de la TVA : livraisons en France, livraisons intracommunautaires, opérations vers les DOM, exportations
- TVA collectée et TVA déductible sur les achats de biens, les acquisitions intracommunautaires et les importations
- Autoliquidation de la TVA sur les acquisitions intracommunautaires et sur les importations
- Exclusions du droit à déduction : véhicules de tourisme, cadeaux au-delà du seuil, frais d'hébergement
- Cas particuliers : cadeaux clients, frais de restaurant en présence d'un tiers, carburants, livraison à soi-même
- Régularisation de la TVA initialement déduite lors de la cession d'une immobilisation (complément de déduction, délai de régularisation, système du butoir)
- Option pour le paiement de la TVA « d'après les débits »

Contexte

La SARL BEAUCHAMPS est une société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce depuis plusieurs années. Elle exerce une activité de production de tubes, capsules, bouteilles et bouchons en plastique destinés à l'industrie cosmétique.

Ses clients sont principalement français mais elle fournit aussi, depuis quelques années, plusieurs clients étrangers. Elle connaît un développement important et réalise des investissements pour augmenter sa capacité de production.

La SARL BEAUCHAMPS relève, pour ses activités, du régime réel normal. Elle n'a pas sollicité d'autorisation de paiement de la TVA d'après les débits. Son prorata de déduction est de 100 %. Le taux normal de TVA (20 %) s'applique à l'ensemble de ses opérations. Lorsque le numéro d'identification intracommautaire est nécessaire, il a été régulièrement fourni.

Annexe — Informations relatives aux opérations du mois d'octobre N

1. Ventes du mois, en euros hors taxes

Opérations	Montant
En France métropolitaine	442 100 €
Vers les pays de l'Union européenne	271 360 €
Vers la Martinique	76 200 €
Vers les pays tiers à l'Union européenne	320 140 €

Les livraisons ont toutes été effectuées au cours du mois d'octobre N et régulièrement facturées. Les clients de la société sont tous redevables de la TVA.

2. Achats de matières (granulés de plastique) du mois, en euros hors taxes

Livraison du mois	Montant
En France	149 400 €
En provenance d'Allemagne	109 760 €
En provenance de Suisse	90 000 €

3. La société met en place son système de gestion intégré. La société de services informatiques a exécuté ce travail de mars à septembre N. La facture globale d'un montant de 162 632,08 € toutes taxes comprises a été réceptionnée par la SARL BEAUCHAMPS le 5 octobre N. Le règlement a été réalisé le 17 octobre N par chèque bancaire. Cette facture couvre l'installation du système et le paramétrage standard de l'application.

4. La SARL BEAUCHAMPS a reçu le 20 octobre N, lors d'une cérémonie, le prix régional de l'innovation, et s'est vue remettre un chèque de 4 500 €.

5. Pour fêter cet événement, la société a acheté 100 bouteilles de champagne. Elle va en adresser deux à chacun de ses 50 meilleurs clients ; facture du 20 octobre N pour 2 392 € toutes taxes comprises.

6. Frais enregistrés en comptabilité se rapportant aux déplacements des agents commerciaux de l'entreprise au cours du mois d'octobre N.

Nota : les véhicules utilisés sont au nombre de trois : deux véhicules de tourisme au GPL (gaz de pétrole liquéfié) et un véhicule utilitaire au diesel.

Charges	Montant HT	TVA
Carburant — véhicule de tourisme GPL	320 €	?
Carburant — véhicule utilitaire diesel	180 €	?
Hôtel	2 025 €	?
Restaurant *	1 280 €	?

* Une seule note de restaurant mentionne la présence de deux personnes : un agent commercial et un client (deux repas au prix unitaire de 59,80 € toutes taxes comprises).

7. La SARL BEAUCHAMPS a mis en place une nouvelle série de moules destinés à la production. Un moule lui a été livré en date du 22 octobre N. La facture mentionne un moule à 100 600 € hors taxes pièce. Le règlement est effectué par lettre de change à échéance du 22 décembre N.

8. Le 28 octobre N, la SARL a pris livraison d'un nouveau véhicule de tourisme, en remplacement d'un véhicule de l'entreprise : prix hors taxes 23 500 €. Le véhicule remplacé, acquis en N-2 pour 21 037 € hors taxes, a été cédé à un négociant en biens d'occasion pour un montant de 8 800 € hors taxes. La SARL BEAUCHAMPS a opté pour soumettre la cession à la TVA.

9. Le service de maintenance de l'entreprise assure quotidiennement la surveillance et les dépannages des machines. Il a été calculé un coût d'intervention à l'heure de 78 €. Cette équipe est intervenue 113 heures au cours du mois d'octobre N.

10. Le 29 octobre N, règlement de la facture datée du 24 septembre N, émise par le commissaire aux comptes de la SARL, d'un montant de 1 830 € hors taxes. La facture porte la mention « TVA payée d'après les débits ».

11. La liquidation de la TVA au titre du mois de septembre N a fait apparaître un crédit de TVA d'un montant de 23 700 €. Aucune demande de remboursement n'a été effectuée par l'entreprise.

La SARL BEAUCHAMPS n'avait pas, au cours du mois de septembre N, réalisé d'opérations d'exportation ou d'opérations assimilées, et ne dispose d'aucun reliquat de TVA fictivement calculée sur ce type d'opérations.

TRAVAIL À FAIRE

1. À partir de l'annexe ci-dessus, liquider la TVA due (ou le crédit de TVA) par la SARL BEAUCHAMPS au titre du mois d'octobre N.

Vous justifierez, pour chaque opération, le traitement TVA retenu (opération taxable, exonérée, hors champ, TVA déductible ou non déductible).

SUJET ADAPTE PAR RODCO